

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivée à 20h30).

Absents excusés: MM. PICAUD Nathalie (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE NET Karine), CANTE Ghislain (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal).

Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 9 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

Animation sportive – Mise à disposition de personnel

(Délibération 2021_07_16_15)

M. Didier LE GAILLARD, adjoint au Maire, rappelle qu'au cours de l'année scolaire passée et en lien avec une augmentation de la quotité horaire de travail d'un agent, la commune a mis à disposition de l'école privée « Notre Dame du Plasker » un agent communal (responsable adjoint du service « jeunesse - animation ») pour une durée de quatre heures par semaine afin d'assurer des interventions sportives auprès des élèves de cette école, par le biais d'une convention à titre payant.

Suite au besoin formulé de 3 heures, il est proposé au Conseil municipal de modifier cette convention pour le compte de l'année scolaire 2021 – 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Autorise la signature de la convention de mise à disposition de personnel avec l'école Notre Dame du Plasker pour l'année scolaire 2021-2022 ;**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le 23/07/2021



ID : 056-215601402-20210716-D2021_07_16_15-DE